



52^{eme} session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la rapporteuse spéciale sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Genève, le 14 mars 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la rapporteuse spéciale sur la torture pour son premier rapport sur les « bonnes pratiques en matière d'incrimination, d'enquêtes, de poursuites et de condamnations au niveau national pour les délits de torture ».

Nous saluons cette analyse qui met en lumière les éléments essentiels en matière de lutte contre la torture ainsi que la référence aux principes de Mendez relatifs aux entretiens efficaces, le meilleur moyen pour lutter contre la torture étant la prévention. Étant donné qu'il existe un risque accru de torture durant les premières heures de détention, le respect des principes de Méndez permet de réduire le risque d'interrogatoires forcés et de confessions obtenues sous la contrainte.

D'autre part, malgré la reconnaissance universelle de l'interdiction du recours à la torture et des efforts de prévention, les actes de torture et mauvais traitements restent monnaie courante. Dans la majorité des cas, l'impunité demeure. Comme l'indique le rapport, ceci a des conséquences dévastatrices pour les victimes qui ne peuvent pas prétendre à des réparations mais aussi pour la société dans son ensemble. En effet,

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

l'impunité mine la confiance de la population envers les autorités et la justice et alimente les cycles de violence.

Madame la rapporteuse spéciale,

Avez-vous des exemples concrets pour résoudre le problème de la prise en charge des victimes de torture, afin qu'elles ne restent pas, comme c'est souvent le cas, encore plus longtemps sous la responsabilité des autorités contre lesquelles elles ont porté des accusations de torture ?

Je vous remercie.